

Comité Directeur du 29 juin 2023

SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG & ENVIRONS

1. Administration Générale

◆ 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ❖ **Articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général Collectivités Territoriales**
- ❖ **Article 15 du Règlement Intérieur**



M

1. Administration Générale

- ◆ **1.2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 30 mars 2023**

Administration Générale

- ◆ N° 23-06 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE
- ◆ N° 23-07 ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023
- ◆ N° 23-08 ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DE L’INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT : EXTENSION DES COMPETENCES
- ◆ N° 23-09 ADMINISTRATION GENERALE – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM

Finances et Budget

- ◆ N° 23-10 FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
- ◆ N° 23-11 FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2022
- ◆ N° 23-12 FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Travaux



N° 23-13

TRAVAUX – CENTRE SPORTIF « ATALANTE » : TRAVAUX DE RELAMPING DES SALLES SPORTIVES



N° 23-14

TRAVAUX – TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG : TRAVAUX DE RELAMPING DES COURTS COUVERTS

1. Administration Générale

◆ 1.3. Modification des conditions de fonctionnement du SIVOM

1. Administration Générale

1.3.1. Extension des compétences

Nouvelle compétence



Nouvelle compétence

Conception, réalisation et financement des équipements et travaux suivants :

COMMUNE DE SOULTE-LES-BAINS

- Réhabilitation de la salle polyvalente et des équipements sportifs attenants, ainsi que le parking

Financement : contributions fiscalisées à la carte.

1. Administration Générale

◆ 1.3.2. Adoption des nouveaux Statuts du SIVOM

Modification de l'article 5.2 des Statuts

A) Commune d'ALTORF

- Agrandissement et réaménagement de la Maison du Temps Libre

Commune de DACHSTEIN

- Aménagement de la première tranche du Parc Multisports
- Aménagement de la deuxième tranche du Parc Multisports (complexe sportif)

Commune de DINSHEIM-sur-BRUCHE

- Réhabilitation et transformation des anciens vestiaires du stade municipal en une maison du jeune sportif

Commune d'ERGERSHEIM

- Extension et réhabilitation de la salle polyvalente

Commune de MOLSHEIM

- Construction d'un club-house au Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM
- Réhabilitation du terrain de football synthétique
- Construction d'équipements sportifs dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM

Commune de MUTZIG

- Réhabilitation et transformation du bâtiment de la rue du Moulin en une maison des associations
- Construction d'une salle des fêtes

Commune de SOULTZ-LES-BAINS

- Réhabilitation de la salle polyvalente et des équipements sportifs attenants, ainsi que le parking

Commune de WOLXHEIM

- Construction d'un nouveau terrain de football
- Mise en conformité de la salle polyvalente

Communes adhérentes : toutes, hormis GRESSWILLER

Financement : contributions fiscalisées à la carte

B) Communes de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER

- Construction et gestion du complexe culturel et sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-sur-BRUCHE

2. Finances et Budget

◆ 2.1. Attribution d'une subvention au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES CONCERNANT LE TENNIS CLUB DE MUTZIG-MOLSHEIM

selon la convention du 24 décembre 2014

Année 2022

Détail selon les factures justificatives transmises :

<u>Frais consommation Electricité</u>	8 282,98 €
<u>Frais consommation Fioul</u>	4 598,49 €
<u>Frais consommation eau</u>	790,51 €

TOTAL DES FRAIS 2022	13 671,98 €
-----------------------------	--------------------

A la charge du SIVOM : 50 %	6 835,99 €
------------------------------------	-------------------

+
**pour faire face aux difficultés de
trésorerie de l'Association**

**AVANCE SUR SUBVENTION 2023 =
la moitié (arrondie) de la
subvention 2022, soit :**

3.400,00 €

2. Finances et Budget

- ◆ **2.2. Attribution d'une avance sur la subvention au titre des frais de gestion de l'exercice 2023 au tennis-club de MOLSHEIM-MUTZIG**

**pour faire face aux difficultés de
trésorerie de l'Association**

**AVANCE SUR SUBVENTION 2023 =
la moitié (arrondie) de la
subvention 2022 (6.876,21 €), soit :**

3.400,00 €

3. Divers et Communication

Comité Directeur du 29 juin 2023

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**